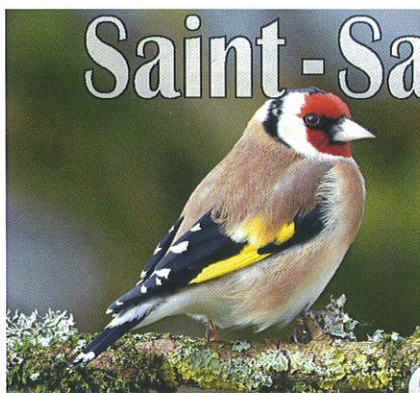
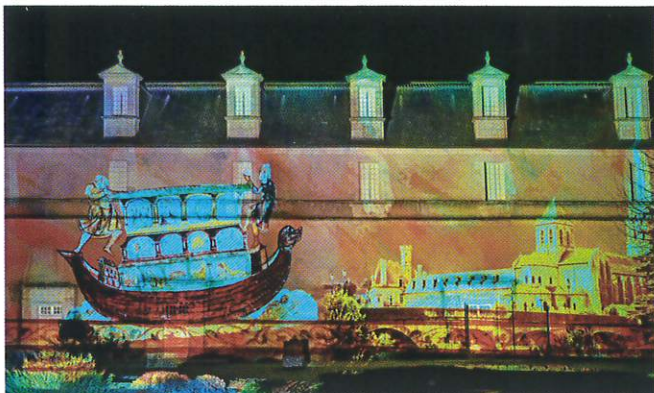




Saint-Savin

au fil de l'info

De l'eau, de l'eau, de l'eau de là-haut Les agriculteurs en galère !

Dans la Vienne, l'année 2024 aura été, plus que jamais, pluvieuse. Pas moins de 957 mm de précipitations ont été enregistrés. Le département a battu son record de pluviométrie depuis 1959.

Pour les agriculteurs les conséquences sont terribles. Ils ont du mal à aller au bout de leurs productions. Les semis d'automne ont été affectés, contraignant certains exploitants à réinvestir dans l'achat de semences pour reprendre les parties de parcelles noyées. Certains terrains demeurent impraticables, submergés d'eau. Des agriculteurs ont dû



acheter dans l'urgence, des chenilles pour équiper leur moissonneuse batteuse afin d'entrer dans les champs pour effectuer leur récolte (maïs, tournesol), d'autres ont laissé la récolte dans les champs (pas le cas sur St-Savin).

Parlons en des récoltes ! Les rendements ont été extrêmement faibles. On peut dire qu'en moyenne les rendements ont été en baisse de 20 %.

Malgré tout cela, l'agriculteur repart en campagne et doit continuer à cultiver ses terres en espérant que l'année 2025 soit plus clémente.



ÉDITO

Espérons que cette nouvelle année sera plus sereine que celle qui vient de s'écouler.

En effet, en 2024, notre commune a subi des phénomènes météorologiques exceptionnels qui ont entraîné les importants dégâts matériels et immobiliers relatés dans notre précédent bulletin municipal. Ceux-ci nous ont contraints, face à l'urgence, à engager rapidement des travaux pour la remise en état et je dois remercier le personnel communal, les élus et les bénévoles qui se sont mobilisés. Il va sans dire que ces événements inattendus ont bouleversé nos projets initiaux que nous avons dû abandonner ou reporter pour certains. Nous avons été lourdement éprouvés mais, peu à peu, tout rentre dans l'ordre et nous retrouvons le sourire.

C'est dans ce contexte, que l'équipe municipale prend ses responsabilités, s'investit et se mobilise pour répondre aux exigences de fonctionnement de la commune, en particulier :

- La gestion du pôle éducatif avec la complexité de l'application des textes réglementaires à laquelle s'ajoute la difficulté d'organisation des plannings. C'est une priorité pour nos deux communes. Nous devons envisager le recrutement d'un agent dont la tâche serait d'assurer principalement les services au-delà des mandats électifs.
- La gestion de notre résidence seniors est une préoccupation majeure. Il nous faut rechercher une solution acceptable pour faire évoluer le contrat avec Ekidom qui génère un déficit inacceptable en l'état pour notre commune.

Par ailleurs, les travaux sur le vieux pont ne sont pas envisageables dans l'immédiat pour les 2 communes compte tenu des prévisions budgétaires de cette année et des projets engagés ou à réaliser en priorité.

Enfin, en cette dernière année civile de mandat, nous allons œuvrer pour que le budget communal ne soit pas dégradé et que les actions engagées puissent se réaliser et ne soient pas risquées pour la nouvelle équipe qui sera mise en place en mars 2026.

Ensemble, continuons à faire briller notre belle commune et notre site patrimonial remarquable à travers nos animations culturelles et sportives.

Merci à chacun de vous pour votre engagement et votre dynamisme !

Votre maire, Hugues Maillet

Informations Communales, Aménagement du territoire

BILAN DES RÉALISATIONS 2^E SEMESTRE 2024

Gendarmerie

Avec l'aide de l'État, le site de la gendarmerie nationale, situé rue Prosper Mérimée, a bénéficié de travaux de rénovation de l'éclairage sur l'ensemble de son enceinte.



Vieux-Pont

Le diagnostic du Vieux-Pont, en co-maîtrise d'ouvrage avec Saint-Germain, nous a été communiqué. Il en résulte, après examen et divers sondages que cet ouvrage présente des désordres relevés sur son ensemble. Il préconise de principaux travaux d'étanchéité de l'ouvrage sous le corps de chaussée, afin d'assurer la stabilité, ainsi que des travaux de réparation et de maçonnerie portant sur les décolllements de bandeaux, la douelle (partie inférieure) de la voûte 5 partiellement effondrée, et sur le rejointoiement de l'ensemble des joints au mortier de chaux.

Le coût de ce diagnostic s'élève à 96 000€ TTC, supporté pour moitié par chacune des deux communes. Les travaux à réaliser ont été chiffrés à 1 500 000€, à charge des deux communes.

Voirie

Suite aux travaux d'enfouissement du réseau électrique par le syndicat SOREGIES, et de la rénovation du réseau d'eau potable par le syndicat Eaux de Vienne-SIVEER, réalisés rues du Mont, du Point du Jour et André Métivier, et vu le mauvais état d'origine de la chaussée de ces rues, celles-ci ont reçu une couche d'en-duit sur toute leur largeur pour leur remise en état. Ces travaux ont été réalisés par les entreprises déjà présentes sur le chantier, ce qui a permis d'en réduire le coût.

Gymnase

Le Syndicat de Collège a transféré la compétence du gymnase, à intérêt communautaire, à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, au 1^{er} janvier 2025.



Pôle éducatif

Les dégâts occasionnés au pôle éducatif suite à l'inondation de fin mars 2024, sont en cours de réparations (classe CP, bibliothèque, restaurant scolaire).



PROJETS DE TRAVAUX 2025

Rénovation énergétique de la première

tranche du pôle éducatif Val de Gartempe concernant la maternelle.

Le permis de construire a été accordé le 4 décembre 2024.

Les travaux concernent le gros œuvre et désamiantage, la couverture, zinguerie et étanchéité, isolation extérieure des façades, les menuiseries, cloisons et isolation plafonds, revêtement sol et faïences, peinture intérieure, électricité, plomberie, chauffage, ventilation, aménagement des extérieurs, bungalow provisoire.

Suite aux appels d'offres, le choix des entreprises sera réalisé par le cabinet d'architecte et entériné par décision du Conseil municipal pour une réalisation des travaux prévue avant fin 2025. Le début des travaux est programmé pour les vacances de Pâques.

Plan de financement prévisionnel (total ttc : 854 897,88 €)

Dépenses	HT	Taux %
Travaux	577 000,00 €	80.99%
Bungalow provisoire	35 000,00 €	4.91%
Honoraires et divers	100 414,90 €	14.10%
Total	712 414,90 €	100%
Recettes	HT	Taux %
État : detri/ dsil	163 445,00 €	22,94%
État : fond vert	100 000,00 €	14,04%
Département activ 2	90 000,00 €	12,63%
Énergies vienne	150 000,00 €	21,05%
Autofinancement commune	208 969,90 €	29,34%
Total	712 414,90 €	100%

Un achat d'équipements pour le fonctionnement de la maternelle est prévu en 2025, (jeux extérieurs nécessaires au développement de la motricité des enfants et 12 lits superposés avec matelas).

Bornes de recharge de la Sorégies

(obligatoires sur parking privé ou public)

Le Coordinateur Etudes et Travaux IRVE nous informe que nous avons eu 140 charges en 2024 de voitures électriques, place de la République en charge "normal" sur borne Sorégies.

Evolution liée à la nouvelle réglementation :

- Projet place de la Libération : 1 borne de 50 kW (charge rapide) et 2 x 25 kW DC et une borne 22 kW AC, mise en service en 2025.
- Projet place de la République : 1 borne 200 kW – 2 x 100 kW DC avec prise T2 de 22 kW AC avec mise en service 2025 à la place de borne existante

La fibre à Saint-Savin

Le Responsable déploiement fibre - AMEL Vienne et Deux-Sèvres nous informe sur l'arrivée de la fibre optique dans notre commune.

2 armoires "fibres" sont en service. La partie des travaux appelée "Transport réseau" est terminée. Le réseau de distribution est en travaux (c'est-à-dire de l'armoire Fibre aux boîtiers qui seront au plus près des habitations).

En mars 2025, sur la commune de Saint-Savin, environ 110 logements sont éligibles à la fibre, 215 logements supplémentaires seront éligibles très prochainement (travaux réalisés, publication en cours dans les bases informatiques).

Resteront ensuite env. 400 logements qui nécessiteront des travaux supplémentaires de création ou réparation de réseau, qui deviendront éligibles au fur et à mesure des travaux dont la fin est prévue après l'été 2025.

ETAT-CIVIL

Nous avons enregistré pour l'année 2024 :

- 7 naissances hors commune
- 4 mariages
- 11 décès dont 2 hors commune.

URBANISME

Nous avons délivré pour l'année 2023 :

- 29 certificats d'urbanisme
- 25 déclarations préalable
- 4 permis de construire
- 2 permis de démolir.

Transport à domicile

Depuis Janvier 2025, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, a étendu le service de transport à la demande (TAD), déjà disponible sur le Trimouillais, sur l'ensemble de son territoire, notamment sur le secteur de Saint-Savin.

Ce service, assuré par un mini-bus appelé "V'BUS", fonctionne 3 demi-journées/semaine :

- **les mardis matin et vendredis matin**, vers Saint-Savin, pour un départ de votre domicile à partir de 8h et une arrivée à Saint-Savin vers 9h30/9h45 (selon lieu de départ) ; le retour s'effectuant à partir de 12h.
- **le mercredi après-midi, uniquement les semaines paires**, vers Montmorillon, pour un départ de votre domicile à partir de 13h et une arrivée à Montmorillon vers 14h30/14h45, le retour s'effectuant à partir de 16h30.

Des horaires plus précis de prise en charge et de retour au domicile vous seront communiqués au moment de votre réservation.

Réservation Indispensable :

*soit par téléphone, au plus tard la veille de mon départ avant 17h au 0 970 870 870 (appel non surtaxé) du lundi au samedi de 8h à 17h),

*soit sur l'appli (à télécharger) "mon TAD Nouvelle-Aquitaine".

Le tarif est de 2€50 pour un ticket aller, et de 4€50 pour un ticket aller/retour, à régler directement auprès du conducteur (espèces ou chèque).

Pour plus d'informations, appelez au 05.49.91.07.53.

ou par mail : mobilite@ccvg86.fr

Stationnement Vélos



Le vélo étant devenu un moyen de se déplacer de plus en plus prisé, la Commune se devait de s'équiper de supports. C'est donc chose faite, 10 range-vélos ont été répartis sur les deux places.

PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), le 10 octobre 2024.

Un règlement écrit unique, applicable sur les 55 communes de la CCVG, définit les droits à construire en fonction du classement de chaque parcelle selon son zonage : Urbain, A Urbaniser, Agricole ou Naturel.

Les autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme d'information et opérationnels, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, clôture, ravalement de façade) relèvent de la compétence des maires, donc tous les dossiers doivent être déposés à la mairie, et sont instruits par le service d'urbanisme de la CCVG pour le compte de la commune.

Pour les zones protégées, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis en amont de toute réponse.

Attention : Le Conseil Communautaire de la CCVG a soumis à déclaration préalable (DP) les travaux de clôture et les travaux de ravalement de façade sur l'ensemble du territoire des 55 communes de la CCVG. La mairie est en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée (en ligne), à partir du site de notre commune (site : <https://www.saint-savin.fr/>)

Zone tampon UNESCO

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), organisation non gouvernementale chargée de soutenir l'UNESCO, a donné un avis favorable pour l'élargissement de la zone tampon de l'Abbatiale de Saint-Savin, inscrite au patrimoine mondial. Cet avis a été adopté sans débat, à la 46^e session fin juillet 2024, à New Delhi en Inde. La zone tampon, précédemment de 147,77 hectares, s'étend désormais sur 4142 hectares.



Jacques BRIAUD, bénévole récompensé

Lors de la cérémonie des vœux, Hugues MAILLET, maire, a mis à l'honneur Jacques Briaud, pour les travaux qu'il accomplit bénévolement, ainsi que pour ses signalements de dégradations pertinents qui contribuent à la maintenance de notre patrimoine communal. Le diplôme d'honneur du bénévole lui a été décerné pour reconnaissance de son implication au service de la commune (photo en 1^{ère} page).

Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers

Le vendredi 6 décembre 2024, les sapeurs-pompiers de la Vienne ont célébré la Sainte-Barbe à l'Abbaye de Saint-Savin en présence du Préfet de la Vienne Serge Boulanger, du représentant du Président du Département Monsieur Guillaume de Russé, du Président du conseil d'administration Monsieur Benoit Coquelet, du directeur départemental Colonel Marc HOREAU et du Maire de la commune de Saint-Savin Monsieur Hugues MAILLET.

21 membres du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne (SDIS 86) ont été distingués par une remise de médailles et un hommage a été rendu aux sapeurs-pompiers disparus dans l'exercice de leur mission.

Un moment exceptionnel et grandiose !



Sainte-Geneviève de la Gendarmerie

Le vendredi 29 novembre 2024, l'Abbaye de Saint-Savin a accueilli la cérémonie de la Sainte-Geneviève, patronne des gendarmes, en présence du Préfet de la Vienne Serge BOULANGER, des Sous-Préfets de Montmorillon et de Châtelleraut, Thomas RICARD et Judicaële RUBY, et du Colonel Philippe-Alexandre ASSOU à la tête du groupement de gendarmerie de la Vienne, suivie d'une réception à la salle des fêtes de Saint-Germain.

Ce rassemblement annuel pour fêter la Sainte Geneviève a été l'occasion de rappeler l'attachement, la confiance et la reconnaissance de nos municipalités et de nos habitants, pour leur engagement au quotidien au service de la population et de notre sécurité.

Enfance - Jeunesse - Education

Pôle Scolaire

Notre pôle scolaire a accueilli 134 élèves à la rentrée de septembre 2024, à ce jour nous espérons 125 enfants répartis sur six classes pour la rentrée prochaine, pas de fermeture de classe prévue, ce dont nous nous réjouissons.

Les travaux de rénovation de la maternelle sont prévus pour les vacances d'avril. (Voir article).

Cette année encore 36 élèves de CM1 et CM2 ont pu profiter d'un séjour au ski, grâce à l'investissement de Daniel Munier, Directeur du Pôle éducatif, des enseignants, des accompagnants bénévoles, et de la participation financière des communes et de l'APE. Lors des temps d'activités périscolaires du mardi et de garderie, les enfants ont fabriqué des objets afin de les vendre sur les marchés de Noël et à leur entourage.

Notre "séjour montagne" du dimanche 12 au vendredi 19 janvier 2025

Les élèves des deux classes de cycle 3 (CM1 et CM2) du Pôle Educatif du Val de Gartempe ont pu vivre l'expérience d'un séjour à la montagne en ce début d'année 2025. Ils ont pu profiter des paysages enneigés des Pyrénées et des activités de pleine nature proposées.

Voici quelques témoignages :

« De notre voyage dans les Pyrénées, je retiendrai la randonnée et le ski avec mon gentil moniteur, Tom.... J'ai adoré quand nous avons pris le télésiège... Il y avait suffisamment de neige pour apprendre à skier » Jessy/Léna/Jeanne

« Nous avons vraiment eu le tournis lorsque le car a commencé l'ascension jusqu'à Germ avec tous les virages. C'était extraordinaire : le gîte, les chambres, l'ambiance, tout... »

« Mon moment préféré a été la luge avec mes amis, » Océane

« On a fait des roulades sur la neige et un rallye photos. Il y avait aussi Michel, notre guide de moyenne montagne. » Esteban

« J'ai aimé voir les huskies lorsque le musher est venu nous montrer ses chiens de travail au Centre de Montagne. » Rhonda/Oriana

« Notre classe montagne était géniale... nous avons très bien mangé. Ce que j'ai préféré : la tarte aux légumes et la tartiflette. » Yzée

« J'ai bien profité du paysage et des activités qu'on a faites. » Ethan

« Des skieurs nous ont surnommés "pous-

Cette année scolaire, l'État a maintenu le fonds de soutien aux écoles à 4 jours et demi pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) (6000 €). Cette participation est remise en question à la rentrée 2025/2026. Les cinq communes partenaires (Saint-Savin, Saint-Germain, Nalliers, Antigny et Villemort) souhaitent la continuité de ce service qui permet d'offrir des activités sportives et artistiques aux 100 enfants inscrits et d'apporter une solution pour les parents de prise en charge de leurs enfants et adolescents les mercredis après-midi par la MJC "La Vigne aux Moines". En cette fin d'année, outre les activités habituelles, les enfants vont bénéficier :

- le 25 mars, d'un spectacle musical "Amour sans frontières" offert par l'association de Saint-Savin "Musique et Patrimoine" en

sins". Nous avons répondu que nous étions des licornes. » Gabryelle

« Même si le ski, je connais déjà, c'était un très bon moment et, le partager avec mes camarades, c'était encore mieux. J'ai adoré quand on m'a remis ma 2^e étoile. » Camille L.

« Je n'y étais jamais allée à la montagne et la neige... je ne la voyais pas du tout comme ça. Merci au maître de nous avoir fait découvrir de nouvelles choses (dont ses blagues) » Anna



Temps d'Activités Périscolaires

partenariat avec la commune et l'EPCC dans le réfectoire des moines avec le duo Fortecello (violoncelle et piano) et Alexandre Griffiths conteur ;

- du renouvellement de l'action "Nettoyage de la nature" avec La Poste en mai ;

- le 24 juin, d'un après-midi de création artistique sur les thèmes de l'environnement, recyclage... avec l'artiste brésilienne Marilda Boulay en résidence à la Galerie ER, ainsi que Christine Smith intervenante plasticienne aux activités périscolaires.



Bons-vacances CPA LATHUS

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) offre un bon-vacances de 50 € aux enfants de son territoire (6 à 16 ans) qui participent à un camp d'été au CPA Lathus.

Cette offre est valable pour un séjour d'une semaine par enfant pendant les camps d'été organisés en juillet et en août 2025 au CPA Lathus.

Les bons sont à demander/retraiter sur le site de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Contact et renseignements : christelle.rabusier@ccvg86.fr

La Commune de Saint-Savin participe aussi à ce dispositif en prenant également en charge une partie des bons vacances à hauteur de 50 euros.

Le Département de la Vienne et la Caisse d'Allocations Familiales peuvent aussi accorder des aides. Pour cela, consultez les sites internet de ces deux entités.

Remerciements

Nous remercions l'Entreprise TARTARIN pour le don de 2 carrés potagers au Pôle Educatif, pour les classes CP, CE1 et CE2. Les élèves seront libres du choix des plantations.



La reprise des **ateliers pratiques amateurs** avec cette année, 2 nouvelles activités qui ont fait leur apparition : les jeux de rôles et la couture, animés par, respectivement, Goulven et Chachou.

La poursuite des **actions menées à destination du public séniors** : le « Yoga dans l'eau », animé cet été par Stéphanie Di Péri, le « Yoga sur chaise » et aussi « Stop les cabosses », afin de continuer le travail de perfectionnement du code de la route. Cette année, les participants ont pu également bénéficier d'une évaluation de leur conduite par RV Auto Ecole. Un nouvel atelier, intitulé « Trop c'est trop ! », animé par Stéphanie Di Péri et Catherine Dupuch, a été proposé pour prendre soin de sa santé mentale.

De nouvelles **actions à destination des familles** : en septembre un week-end, organisé à Chambord, a permis à 8 familles d'aller écouter le brame du cerf. Le week-end répit a été réitéré. Il a ainsi permis à 7 mamans de souffler et de se ressourcer 2 jours dans la Brenne. La 2^e édition de la Gratifieria s'est tenue en décembre. Elle a de nouveau connu un franc succès. Nous remercions encore les bénévoles pour leur aide mais aussi les donateurs ! Les objets, n'ayant pas trouvé acquéreur, ont été apportés à l'association d'insertion la Chinetterie à Lussac les Châteaux. Le 30 octobre, une trentaine de personnes (familles et ados du secteur jeunes) se sont rendus à Oradour/Glane. Cette visite fut le lancement d'un travail sur les maquis, que nous menons avec les jeunes. Un projet Terra Aventura, en partenariat avec la commune de Nalliers, un séjour en Normandie, pour visiter les plages du débarquement, voire un voyage en Allemagne sont en étude.

Des spectacles et conférences ont été organisés (« **Parents dans la mêlée** » d'Isabelle Penin, « **La boîte à maux** » de la compagnie Acaly, et « **On laisse pas Pépé dans un coin !** » de Pascaline Lafon). L'occasion d'aborder les sujets des relations parents/ados, de l'utilisation des réseaux sociaux mais également des problématiques liées à la dépendance au sein des Ehpad.

Le secteur jeunes a proposé, en janvier, son premier festival de films amateurs locaux. Il s'est tenu à la salle des associations à Saint

Savin, et a rassemblé une trentaine de personnes. Cela a été l'occasion de découvrir les passions et compétences des jeunes locaux, des jeunes en formation et des "courts" déjà réalisés par la MJC.

Prochaines dates à retenir....

Les 27, 28 et 29 mars à partir de 19h à Antigny (Salle du Petit Bois Morand) : soirées détente en famille, plateau TV, repas partagé et projections de 3 films différents sur le thème de la "parentalité".

Le 12 avril à partir de 10h à Saint Savin (place de la Libération) : **"Festi'Rencontres"** journée ponctuée d'animations, de jeux, expositions, mais aussi à 10h, une conférence de Cyrille Gallion du Cif-Sp **"L'amour et l'âge : le regard social, le regard sur soi"** et à 19h, un concert de **Brazakuja "Pénultima Dança"**.

Le 14 juin à partir de 13h30 aux étangs de Leignes sur Fontaine : **Intravillages**, formez une équipe, en mélangeant les âges, les genres et les communes d'habitation, pour tenter de remporter le "trophée" remis en jeu, sur des épreuves de rapidité, d'agilité. Fous rires et bonne humeur garantis ! Cette journée sera également l'occasion d'assister, et même de participer, à des représentations des ateliers pratiques amateurs (Hip hop, Hatha yoga, Improvisation vocale, ...)

Nous sommes à votre écoute !

Dolorès (accueil et point numérique CAF)

09 51 95 27 09

ou par mail à accueil@mjcvm.fr

Sidney (accueil de loisirs et local jeunes)

07 83 32 11 41

ou par mail à enfance@mjcvm.fr

Chachou (local jeunes)

06 25 43 26 17

ou par mail à jeunesse@mjcvm.fr

Simon (secteur familles)

07 84 64 93 89

ou par mail à famille@mjcvm.fr

Vous pouvez également nous suivre sur notre site Internet ou notre page Facebook MJC VAM – La Vigne Aux Moines – 86



Recensement militaire

Bientôt 16 ans, il est temps de se faire recenser.

Où ? Tu dois te rendre à la mairie de ton lieu de résidence.

Comment ? Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile.

Pourquoi ? À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...) Il est également exigé pour passer le permis de conduire. Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU.

Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai.

un peu d'histoire : La cloche de 1666

La cloche de 1666

L'aviez-vous remarqué cette petite cloche qui ornaît la façade de l'Eglise, et siègeait tout près de l'horloge ? Elle vient d'être déposée à cause de la vétusté de ses supports. Elle est aujourd'hui à l'abri, à l'intérieur de la mairie, et devrait être exposée après quelques travaux de rénovation.



Originellement, cette cloche était reliée à la pendule et sonnait les heures au moyen d'un système actionné par des poids qui devaient être remontés chaque semaine, Monsieur TIFFINEAU, horloger-bijoutier installé dans la Commune, en était chargé.

A quelle date a été posée cette cloche ? Véronique DUJARDIN, conservatrice en chef du patrimoine, chargée de l'inventaire du patrimoine de la Vallée de la Gartempe, a trouvé dans les archives la date de son installation (sources : Archives Départementales de la Vienne, 1 H 7/2 et 1 H 7/3).

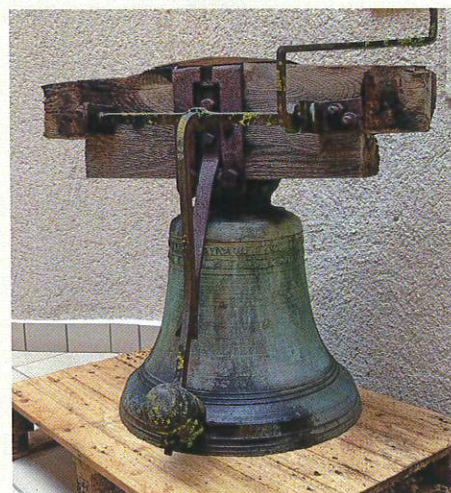
En voici l'histoire :

Plusieurs marchés de fonte de cloches sont conservés dans les archives concernant l'abbaye, notamment datés de 1559 et 1643.

Entre 1663 et 1679, des marchés sont conclus par le prieur de l'abbaye pour la menuiserie et les sculptures du chœur et des autels, la dorure du tabernacle, la fonte des cloches, la sculpture d'un crucifix en pierre de trois pieds de haut, la confection d'ornements pour la sacristie, la pose d'un mouvement complet à l'horloge pour lui faire sonner les demies et les quarts d'heures.

Un premier marché concernant les cloches est passé le 24 février 1665 pour quatre cloches aux frères Jean et Nicolas Bezot, fondeurs à Châtellerault, une grosse de 1400 livres qui doit rejoindre la grosse cloche qui sonne les heures de l'horloge et trois plus petites qui devaient remplacer trois cloches cassées du petit clocher ou clocher de la croisée du transept. Ces quatre cloches sont montées dans le clocher le jour de Pâques (le 5 avril) 1665. Pour ce marché de 2000 livres tournois, les frères Bezot fourniront « tout le métal qui conviendra hors celui des dites trois cloches cassées qu'ils prendront et pourront s'en servir », le bois et les matériaux (ferrures, cordes) nécessaires.

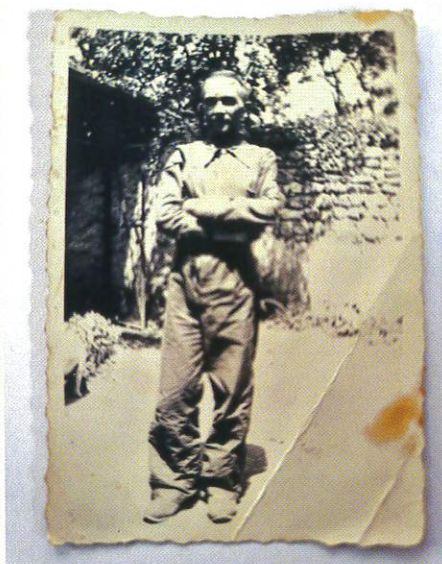
Un second marché est passé le 9 avril 1666 avec le seul Jean Bezot pour une petite cloche de 45 livres de métal (environ 22 kg) et une cloche de 500 livres (presque 230 kg) livrée montée dans le grand clocher ou clocher-porche le jour de Pâques (le 25 avril) 1666. Le prieur Adrien de Rely s'engage à fournir « tout le métal qu'il conviendra pour faire lesdites cloches ensemble, de toutes sortes de matériaux, soit bois charbon et autre qu'il conviendra pour les moules



et autres choses pour fondre » et à payer au fondeur la somme de 30 livres pour la fonte des deux cloches, le coût total pour l'abbaye, avec les matériaux, est estimé à 1130 livres tournois.

C'est la petite cloche qui a été déposée en ce début d'année 2025. L'inscription précise « Sanete [sancte] Vincenti [Vincent] Ora pro nobis [Priez pour nous] M[ai]re R. Renaud. P[ê]re curé Louis Coeuderoy. [à la ligne ; symbole main = début de lecture] perain [parrain], Catherin Bailly merenne [mairaine] 1666 4 fleurs P. B. S. D. P. 4 fleurs ». La panse est ornée de deux reliefs : une croix reposant sur un socle à trois degrés, composée d'un assemblage de motifs de petites fleurs, et un médaillon avec le monogramme du Christ (IHS). La cloche est dédiée à saint Vincent de Saragosse, patron de la paroisse du Mont-Saint-Savin, supprimée en 1792.

Hommage aux Victimes de la Déportation



Parmi ceux-ci, Robert LAJON né le 30 décembre 1911 à PARIS 6ème, occupant le poste de secrétaire à la mairie de Saint-Savin.

Durant la Seconde Guerre Mondiale, refusant

la défaite et la soumission à l'occupant, il rejoignit le réseau de résistance Zetland-Dahlia.

Il participa avec son groupe de Saint-Savin à différentes opérations de parachutages d'armes, de sabotage et d'évacuations de combattants alliés ; le réseau local organisait également pour les personnes menacées, le passage de la ligne de démarcation entre la zone libre et la zone occupée, située entre Chauvigny et Jardres.

Le poste de secrétaire qu'il occupait à la Mairie de St-Savin, lui permit de fournir les faux papiers nécessaires à ceux que la Gestapo recherchait : Juifs, Résistants, Réfractaires et Réfugiés. Il fut lui-même arrêté à la Mairie par la Gestapo le 27 janvier 1944.

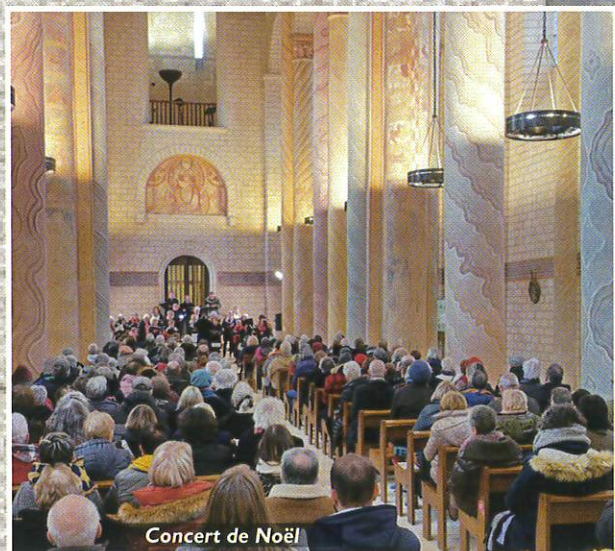
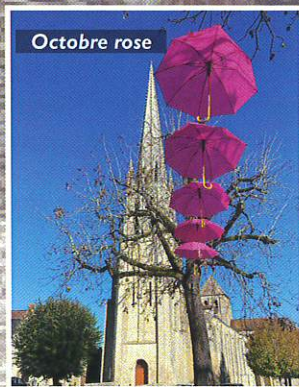
Après avoir été torturé à la prison militaire de la Martinerie de Châteauroux, puis à Limoges et à Fresnes, il fut envoyé à Compiègne, puis déporté, d'abord à Auschwitz, ensuite Buchenwald, puis le bagne de Flossenbürg et le Kommando de Floha en Saxe, comme tous ceux faisant partie du "Convoi des Déportés Tatoués du 27 avril 1944".

A la libération, ayant survécu à sa déportation dans les camps d'extermination nazis, il put revenir à Saint-Savin, ne pesant plus que 38 kg contre 80 kg avant son arrestation. Quant à son internement dans les camps, il ne voulait pas en parler. Il a seulement dit "Ce que j'ai vu, si je ne l'avais pas vu de mes propres yeux, je ne l'aurais jamais cru !". À savoir que sur les 2.500 prisonniers du même transfert dans les camps, seuls 25 en sont revenus.

Après quelques mois de récupération, il reprit sa fonction de secrétaire de mairie de Saint-Savin qu'il exerça jusqu'à la fin de sa carrière.

Officier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre National du Mérite, il fut décoré de la Croix de Guerre, de la King's Medal anglaise, de la Freedom Medal américaine, de la Médaille de la Résistance et de la Médaille de la Déportation. Les survivants du "Convoi des Déportés Tatoués du 27 avril 1944" restèrent toujours en contact au sein de leur association.

Robert LAJON est décédé le 22 mars 1994 à l'âge de 82 ans





EPCC

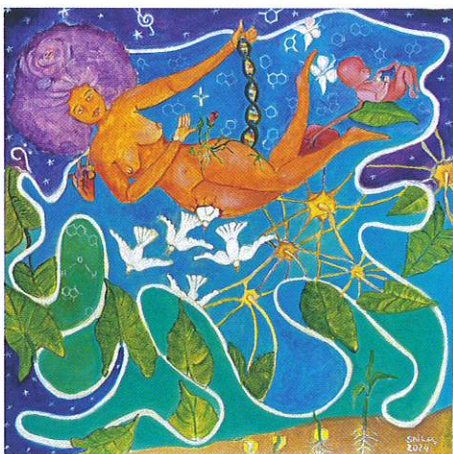
2025, la nouvelle scénographie du réfectoire des moines : à la découverte d'une histoire tourmentée

Fondée au IX^e siècle, l'abbaye de Saint-Savin connaît son plein rayonnement entre l'an 1000 et la guerre de cent ans où elle va vivre une période de déclin allant jusqu'à sa quasi démolition au XVI^e siècle. Constructions, destructions, reconstructions et sauvegarde, c'est cette histoire tourmentée que racontent les nouveaux aménagements scénographiques de l'ancien réfectoire des moines.

Quand le Moyen-Age ressurgit...

En 1978, des fouilles archéologiques révèlent les vestiges de l'abbaye du Moyen-Âge disparus depuis le XVI^e siècle et redonnés à voir aux visiteurs depuis le 1er mars 2025.

Le samedi 14 juin à 18h00, les habitants de Saint-Savin, Saint-Germain et Antigny sont conviés à une inauguration de cet espace de visite qui leur est spécialement destinée.



Galerie ER

"Cette année, les gouvernements français et brésilien organisent la **"Saison France-Brésil//Brésil-France"**

Inspirée par ce contexte, la Galerie ER présentera du 12 avril au 30 septembre 2025 à Saint-Savin, des œuvres inédites de 16 artistes brésiliens.

L'association : "Les Amis de la Galerie ER" soutient ce projet. Elle aidera à valoriser le travail de ces artistes brésiliens et plus particulièrement en accueillant du 23 au 30 juin sur notre territoire, l'artiste brésilienne Marinilda Boulay, qui interviendra auprès de différents

publics à Saint-Savin, à travers des ateliers pour adultes et enfants et des temps forts de rencontres et de médiations autour de l'exposition.



Bibliothèque municipale

Votre bibliothèque municipale (à nouveau active depuis novembre 2023, avec une dizaine de bénévoles), vous accueille les mercredis (10h/12h-15h/17h), les vendredis (10h/12h) et les samedis (10h/12h). Accompagnée par la Bibliothèque du Département de la Vienne, qui nous fournit de nouveaux livres chaque mois, nous essayons de satisfaire vos demandes. Continuez à nous solliciter.

Avec une centaine d'adhérents actifs en 2024, le bilan s'annonce assez positif et nous espérons continuer à ouvrir notre espace au plus grand nombre et développer l'accueil pour les plus jeunes.



Depuis plusieurs mois, nous organisons, chaque premier vendredi du mois (le jour du grand marché), une **rencontre de lecteurs** :

un moment d'échange et de convivialité autour d'un café, en toute simplicité. N'hésitez pas à vous joindre à nous entre 10h et 12h.

"Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe"

La 11^e édition du festival **Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe**, qui s'est tenue du 16 au 26 juillet 2024, a enregistré sa plus large participation de spectateurs sur l'ensemble de ses 6 concerts professionnels et 4 concerts jeunes talents, à la satisfaction de l'équipe des bénévoles qui prennent en charge leur organisation. 3 concerts ont été donnés dans l'Abbatiale de Saint-Savin avec succès :

- Gérard Gasparian au piano, autour de Bach, Beethoven, Chopin et Debussy,
- Un trio piano, violon, violoncelle avec nos fidèles Anna et Philippe Argenty,
- Un quatuor de guitares sur des morceaux populaires de Falla et Rossini

Les 2 concerts jeunes talents produits au Cérasmus ont reçu leur accueil habituel, ainsi que ceux donnés à La Bussière et Montmorillon.

Les 3 autres concerts professionnels ont atteint une participation maximale dans l'église de Valdivienne, le château d'Ouzilly à Lathus et le château de Beaupuy à Saulgé.

Cette année encore, grâce à l'équipe "Pays d'art et d'histoire" de Béatrice Guyonnet, ces concerts ont été précédés d'une présentation des sites qui nous accueillent.

Sur cette lancée, mais conscients du travail et du soutien logistique que demande la production de ce festival, le Conseil d'Administration a décidé de ramener la 12^e édition à un concert "jeunes talents" et 4 concerts professionnels ci-après :

21 juillet - Concert jeunes talents, trio de saxophones à La Bussière

22 juillet - Orchestre Anima autour de Beethoven (Abbaye de Saint-Savin)

23 juillet - Trio Strauss : piano, flûte, mezzo-soprano (Abbaye de Saint-Savin)

24 juillet - Duo Ludus : Piano, clarinette (Abbaye de Saint-Savin)

25 juillet - Duo Fortecello & La Cécilia : Quand le classique rencontre le Flamenco (Château de Beaupuy à Saulgé)



Programme détaillé sur le site : festivalmpvg.fr

Lors de la dernière Assemblée Générale, il a été procédé au remplacement de plusieurs membres du Conseil d'administration. Le nouveau bureau, toujours présidé par Annie Brugier Thoreau, va poursuivre la mission que s'est fixée l'association de développer la musique classique en milieu rural, en l'adaptant au contexte économique attribué à la culture.

L'Office de Tourisme Sud Vienne Poitou

"Zart'y est 'fresque'" en demi-finale : Votez pour votre parcours préféré

Bonne nouvelle pour les amateurs de Terra Aventura et les amoureux de notre patrimoine ! Le parcours "Zart'y est 'fresque'", qui met à l'honneur l'Abbaye de Saint-Savin et la commune de Saint-Germain, s'est hissé en demi-finale du concours régional "Le parcours Z'adoré des Terr'aventuriers 2025".

Cette compétition met en avant les plus beaux parcours Terra Aventura de la région. Celui de Saint-Savin et Saint-Germain, représentant fièrement la Vienne, invite les joueurs à une balade ludique et culturelle au fil de la Gartempe.

■ du 11 au 23 mars, chaque vote compte !

Soutenez notre parcours et aidez-le à atteindre la finale début avril !

Pour voter, il suffit de se connecter sur le site de Terra Aventura et de suivre les étapes.

■ habitants, passionnés de patrimoine et aventuriers en tout genre, mobilisons-nous pour faire rayonner notre territoire ! ☺

■ votez sur : www.terra-aventura.fr/parcours-zadore-terraventuriers



Sports, Loisirs et Vie Associative

Caravane d'Hiver des Sports

Suite à la candidature de notre commune, le Département de la Vienne a retenu notre commune comme ville-étape de la Caravane d'hiver des sports. C'est donc pendant les vacances scolaires d'automne, le vendredi 25 octobre 2024, au gymnase, qu'une cinquantaine d'enfants ont été accueillis et ont participé aux différents ateliers proposés par les éducateurs : secourisme, basket, badminton, escrime, vince pong, sports paralympiques. La journée s'est clôturée par un goûter offert par la municipalité.



Cyclos randonneurs

Mai à vélo : tous en selle le 24 mai 2025 !

Le samedi 24 mai 2025, enfourchez votre vélo et rejoignez **Les Cyclos Randonneurs du St-Savinois (*)** pour une journée conviviale et sportive à l'occasion de "MAI À VÉLO". Cet événement national, qui se déroule chaque année au mois de mai, a pour but de promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes.

Dans la Vienne, 4 parcours d'environ 30 km seront proposés dont l'un au départ de St-Savin. Ils convergeront vers Valdivienne où seront organisés :

- des balades à vélo pour tous les niveaux,
- des ateliers de réparation et d'entretien de vélos,
- des animations ludiques et éducatives.

Alors, que vous soyez un cycliste chevronné ou un simple amateur, "MAI À VÉLO" est l'occasion idéale de découvrir ou redécouvrir les joies du vélo et de partager un moment convivial en famille ou entre amis en profitant des paysages de notre belle région.

D'ici là, surveillez les réseaux sociaux, la presse régionale et l'affichage en mairie pour collecter les informations complémentaires et actualisées relatives à cet événement.

Rendez-vous le samedi 24 mai 2025 pour célébrer le vélo !

Vous trouverez des informations et un bulletin d'inscription sur le site internet du Département à l'adresse suivante :

<https://www.laviennne86.fr/au-quotidien/sport/les-rendez-vous-sport/fete-du-velo>

Par ailleurs, dans le cadre de cette manifestation, l'EPCC de St-Savin propose une visite "flash" de l'Abbaye d'une durée de 30 mn au tarif préférentiel de 5 € (se présenter à l'accueil de l'Abbaye à 8h25 précises)

Renseignements: 06.33.70.83.66

(*) Cette association est prête à vous accueillir si vous aimez pratiquer la randonnée pédestre ou le cyclotourisme. Renseignements: 06.33.70.83.66

Comité de jumelage

Suite à la démission de membres du Conseil d'administration, l'assemblée générale du 2 octobre 2024 a élu un nouveau Conseil d'administration lequel a formé son nouveau bureau :

Président : **Michel DUBREUIL** - Vice-Président : Jean-Marc AURIAULT

Trésorier : **Jacky BERTHON** - adjointe : **Axelle PERTUS**

Secrétaire : **Claudine GIRARD** – adjointe : **Marie-Claude CHEZEAUX**

Les futures orientations ont été arrêtées et seront approfondies au cours de l'année :

1. Partenariat plus intense avec les maires et les conseils municipaux des 9 communes membres de droit de l'association.

2. Recherche de nouveaux adhérents avec un partenariat à construire autour des associations du territoire et de la jeunesse locale.

3. Poursuite des nombreuses activités portées par le comité de jumelage : Fête du jardin, soirées festives, marché de Saint Nicolas, participation aux animations jumelages de nos villes jumelles, soutien aux associations (cancer, don du sang), nouvelles activités à créer ...

L'année 2024 s'est bien terminée avec une bonne participation au marché de Saint Nicolas à Heusenstamm, génératrice d'espoir, belle réussite de la soirée autour du "Rêve d'Alice" avec une intense activité, crêpes, beignets et vin chaud, favorable à la trésorerie de notre association. La collecte des bouchons de liège a permis d'en rassembler 105 kg au profit de la recherche pour le cancer.

Et voilà 2025 avec son cortège de réunions institutionnelles, dont l'assemblée générale le 14 mars, et aussi du plaisir avec à court terme, une belle soirée chansons françaises le samedi 8 mars à



Saint Germain, le soutien à la **randonnée des donneurs de sang à Antigny le 27 avril**, et la **fête du jardin du 3 mai au Rochengoût**, qui connaît un succès toujours grandissant. Le week-end de l'Ascension, nous serons à Heusenstamm pour y fêter avec un peu de retard, le 50^e anniversaire du jumelage co-signé le 19 juillet 1969.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous trouverez forcément un centre d'intérêt dans la convivialité de nos activités, ici et chez nos villes jumelles.

AUTOUR DE LA SANTÉ

MARS BLEU ! Appellation donnée au mois consacré à la lutte contre le cancer colorectal

Cette année encore, la Ligue contre le cancer promeut le dépistage précoce pour ce cancer (en 2018, plus 17 000 décès).

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe, à travers son contrat local de santé souhaite donner plus de visibilité à la lutte contre ce cancer.

Le cancer colorectal est l'un des plus fréquents en France. Il s'agit du deuxième cancer le plus fréquent chez la femme, et le troisième chez l'homme. Le nombre de cancer colorectal a tendance à augmenter après 45 ans

En 2022, le dépistage organisé a permis d'identifier la présence d'adénomes avancés (stade pré-cancéreux) chez 68 000 patients et de détecter 17 100 cancers.

Si vous avez entre 50 et 74 ans et 2 minutes pour faire le test, n'hésitez pas

Cela pourrait vous sauver la vie.

Pour obtenir le kit de dépistage, rapprochez-vous de votre médecin traitant ou de votre pharmacien

BON A SAVOIR

Devant l'augmentation des cancers de la peau, et afin de faire face à la désertification médicale et au rallongement des délais d'attente chez les spécialistes, certaines pharmacies sont habilitées au dépistage des lésions de la peau, grâce à un dispositif de télé-expertise. Renseignez-vous auprès de votre pharmacien.

L'ADMR (Aide en Milieu Rural) de Saint-Savin, est installée au 13 rue Saint-Louis.

Voici en chiffres ce qu'elle représente en 2024

- Environ 25 salariés
- 166 bénéficiaires
- Plus de 20000 heures d'intervention
- 9 communes impactées : Antigny, Béthines, La Bussière, Nalliers, Saint Germain, Saint Pierre de Maillé, Saint Savin, Villemort et Paizay le Sec

et/ou sortant d'une hospitalisation.

- Le ménage
- Le repassage
- La garde d'enfants et l'aide à la parentalité
- Le transport accompagné

Accueil : mardi 8h30/11h30 - jeudi 14h/16h
- vendredi 8h30/11h30

Contact : 0549.84.57.06.

Mail : info.assosaintsavin@fed86.admr.org

L'ADMR de Saint Savin propose :

- L'aide aux personnes en perte d'autonomie (toilette, lever, coucher, prise des repas, courses) : personnes âgées, handicapées,

Installation de trois professionnelles de santé sur notre commune

6 rue du Bourg Neuf à Saint-Savin 86310 (ancienne trésorerie)

- Orthophonistes : (numéros professionnels)

Emma COTTA : 06 75 08 29 14

Manon STELLITTANO : 06 77 36 46 52

Mise en place d'une liste d'attente informatisée.

Pour s'inscrire, les patients doivent se rendre sur le site docorga.com / Taper un des noms de famille, COTTA ou STELLITTANO (dans la barre de recherche).

- Psychomotricienne

Marion MONET : 07 44 98 14 84 monet.psychomot@gmail.com

Possibilité de prendre rendez-vous sur la plate-forme docorga.com

Ces trois professionnelles ont bénéficié d'une aide de 7000€ chacune de la CCGV

C'est avec plaisir que nous les accueillons !

Ce serait bien que des généralistes acceptent aussi de venir sur notre territoire.

Formation France Alzheimer



M. Dupuis, Vice-Président de "France Alzheimer" pour le Sud-Vienne a organisé une formation pour les aidants de personnes atteintes de la maladie du même nom. Notre commune adhérente à "France Alzheimer" a mis à disposition deux salles de la maison des associations sur six vendredis en novembre et décembre 2024, pour cinq modules de trois heures chacun de formation et un module de bilan.

Animées par Céline AUGER, Psychologue Clinicienne, ces rencontres avaient pour objectif d'apporter les connaissances nécessaires aux aidants pour accompagner au

mieux leur proche, leur permettre d'adapter leur comportement face aux situations très complexes liées à la maladie, leur donner quelques conseils : quelle attitude adopter, comment gérer et orienter sa propre vie pour se permettre d'avoir des temps de répit afin de garder un lien social.

Pendant ce temps, dans une salle contiguë, les aidés pris en charge par **Gina Clisson** Animatrice spécialisée Alzheimer de l'Escale, (accueil de jour à Lussac les Châteaux) ont bénéficié de jeux et d'activités ludiques afin de stimuler les zones cognitives.

Lors de la sixième rencontre, un débriefing autour d'un brunch, tous les participants ainsi que les élus, le Maire et ses adjointes, ont partagé un moment de convivialité.

Les bénévoles de France Alzheimer sont toujours disponibles pour vous accueillir sur des Haltes relais. N'hésitez pas à prendre contact :

Alzheimer.vienne@wanadoo.fr - 05 49 43 26 70



Résidence Les Rives de la Gartempe

Elus et résidents se sont retrouvés le 21 janvier dernier, dans la salle commune de la résidence, pour déguster la traditionnelle galette des rois, accompagnée d'un verre de cidre.



Des appartements de type 2 et T1bis sont actuellement disponibles à la location dans la Résidence.

Rappelons que cette Résidence non médicalisée, située en plein cœur du centre-bourg, est destinée aux personnes âgées autonomes, qui peuvent bénéficier de la proximité des commerces et des prestataires de services.



Pour tous renseignements et visites, s'adresser au secrétariat de la mairie 05.49.48.00.46.

Portage de repas à domicile

Le CCAS assure un service de portage de repas à domicile pour les personnes qui le souhaitent, sur les Communes de St-Savin, St-Germain, Villemort, Antigny et Nalliers. Il s'agit de repas équilibrés, préparés par les cuisiniers de la restauration scolaire. La livraison s'effectue du lundi au vendredi (sauf jours fériés), entre **10h et 11h45**.

Renseignements et inscription à la mairie de Saint-Savin au 05.49.48.00.46.

Service restauration, le matin, au 06.79.38.85.61

ECONOMIE

Transports Le Blanc

Les Transports LE BLANC se sont installés Zone Industrielle de la Croix de Pierre, dans l'ancien atelier du garage Bouquet. Leur activité principale : Transport routier de matières premières en vrac destinées à l'alimentation animale.

Ne jetez pas vos bouchons en liège !

Apportez-les à la mairie ! Vous leur donnerez une seconde vie et ferez une action solidaire.

L'association "Les bouchons de liège du cœur" les récupère sur les départements 36,86 et 18. Elle les vend à une entreprise de recyclage et les fonds sont intégralement versés à CANCEN (aide à la recherche contre le cancer et les maladies rares).

Le liège est recyclé en panneaux d'isolation et le synthétique est utilisé pour de nouveaux produits.

Le Comité de Jumelage du Saint Savinois se charge de la collecte et dépose des boîtes dans les mairies et les restaurants.

Canons effaroucheurs

Ce dispositif utilisé par les agriculteurs dans le but de protéger leurs semis est autorisé par arrêté préfectoral, une heure après le lever du soleil jusqu'à une heure avant le coucher du soleil. Dès que les cultures atteignent une hauteur suffisante pour ne plus être sous la menace des oiseaux, ces dispositifs doivent être retirés. Ainsi, en règle générale, la pratique est courante entre le mois de mars et le mois de juin. A noter que la Mairie n'est pas informée de ces autorisations et ne connaît ni leur implantation, ni le demandeur. En cas de problème, contactez directement la gendarmerie.

Eaux de Vienne-Siveer

*Compteurs d'eau

Eaux de Vienne-SIVEER demande que les habitants de la Commune soient informés qu'une nouvelle organisation concernant la relève des compteurs d'eau est mise en place dès cette année. Désormais, ce sont deux relèves réelles des compteurs d'eau qui seront effectuées chaque année. Pour toutes informations complémentaires : www.eauxdevienne.fr - tél. 05.49.61.16.90.

*Journée Mondiale de l'eau

Eaux de Vienne fête ses 10 ans en 2025 ! Dix années de travail collectif au profit d'un service public de l'eau toujours plus solidaire, plus expert et plus résilient.

Pour l'occasion, un grand événement est organisé lors de la Journée mondiale de l'eau, le samedi 22 mars 2025, au Centre de Plein Air (CPA) de Lathus-Saint-Rémy (86).

Dès 10h, venez profiter d'activités gratuites pour toute la famille : acrobbranche, tours en calèche, VTT, escalade, tir-à-l'arc, cirque... Eaux de Vienne et ses partenaires seront également là pour sensibiliser petits et grands à la protection de la ressource en eau et des milieux naturels : jeux, quiz, expositions, conférence, démonstrations...

Plus d'infos sur eauxdevienne.fr

Stationnement dans une rue

Le stationnement dans une rue est réglementé par le Code de la route afin qu'il n'entrave pas la circulation des véhicules. Si ces prescriptions ne sont pas indiquées par une signalisation, vous devez respecter les règles de stationnement générales du Code de la route.

Le stationnement le long d'une voie communale (espace public) n'est pas réservé au locataire ou propriétaire de l'habitation mitoyenne. L'espace public, comme son nom l'indique, est accessible au premier arrivé.

Petit rappel : le stationnement est interdit pendant 7 jours consécutifs sur le même emplacement sous peine de mise en fourrière, également devant l'entrée ou la sortie d'un garage ou entrée/sortie de véhicules (cour, bâtiment, etc....)

- Qui peut se garer devant ma maison ?

Il est interdit de se garer devant une entrée de parking privée même pour l'occupant de la maison. Seul l'arrêt, au sens strict du Code de la route, est autorisé. Si pas d'entrée de véhicules devant mon domicile, le parking est ouvert à tous.

AGENDA AVRIL/ À SEPTEMBRE 2025 (voir aussi l'Agenda de l'été des communes)

3 avril

18h30 à l'auditorium de l'Abbaye, conférence sur l'inventaire du patrimoine méconnu de Saint-Savin par Véronique DUJARDIN, conservatrice en chef du patrimoine à la Région Nouvelle-Aquitaine.

4 avril

20h salle des Associations Villemort, Conférence CCC de Patrick Grosjean, ancien professeur de philosophie - historien. Thème : Albert Chichery, patron de l'usine blanche de cycles Dilecta, une erreur judiciaire

12 avril

Festi'Rencontres - Concert de Brazakuja "Pé-ultima Dança". MJCVAM (voir détails p.5)

27 avril

Course nature de la Vallée des Fresques stade François Prat - NCAT

3 mai

Fête du jardin Promenade du Rochengoût du Comité de Jumelage.

17 mai

Marche gourmande semi-nocturne, APE Val de Gartempe.

24 mai

Mai à Vélo - Département de la Vienne et CCVG (voir article dans ce bulletin)

7, 8, 9 juin

Concours Boules lyonnaises, place de la Libération, Club Saint-Savin/Saint-Germain

13, 14, 15 juin

Inauguration nouveaux espaces. Concerts à l'Abbaye - EPCC

20 juin

Fête de la musique - Karaoké. Comité des fêtes

21 juin

Repas de fin de saison du Club de Football

22 juin

Chorales GARTEMPE en CHŒUR - la Vie Chante

23 au 30 juin

Résidence d'artiste - Amis de la Galerie ER

26 juin au 6 juillet

Tournoi officiel FFT - Remise des récompenses aux Jeunes de l'école de tennis le 5 juillet- Tennis Club Saint-Savinois

28 juin

Fête des écoles au Pôle Educatif Val de Gartempe - A.P.E.

14 juillet

Fête Nationale - En matinée : Concours de pêche - Défilé des sapeurs-pompiers - 19h30 Repas - 21h Bal avec le groupe "Les DUARIG'S" - 23h Feu d'artifice. - 23h30 Reprise du bal.

22, 23, 24 juillet

Festival de musique classique - Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe.

25 juillet

18h Marché d'été Place de la Libération. En présence de divers producteurs. Possibilité de manger sur place.

15, 16, 17 août

Festival Gartempe Blues.

23 août

3^e Concours de peintres dans la rue. Gartempe 206.

14 septembre

Vide-Grenier Centre Cantonal Culturel - Parvis de l'Abbatiale et place de la Libération.

20, 21 septembre

Journées du Patrimoine.

21 septembre

5e randonnée pédestre annuelle des Cyclos-Randonneurs du Saint-Savinois - Inscription Promenade Léon Edoux à partir de 7h30.

26, 27, 28 septembre

Chemin des Artistes et Artisans d'Art de la Vallée de la Gartempe, par GARTEMPE 206.

du 16 juillet au 27 août

Pétanque concours d'été tous les mercredis sur la Promenade Léon Edoux